

Marseille, le 13 avril 2024

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes convoqué-es à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association, le **mardi 30 avril 2024 à 12h00**.

Pour assister et voter, vous devez être adhérent-e régulièrement à jour de votre cotisation à la date du 31 mars 2024 (minuit).

L'assemblée générale se tiendra à Sophia-Antipolis (06) :

bcoworker
2229 Route des Crêtes – 06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
(Salle « Nice »)

Si vous ne pouvez pas être présent-e, vous pouvez donner procuration à un-e autre adhérent-e se rendant à l'assemblée ou envoyer votre procuration signée à <procuracion-ag2024@clusir-paca.fr>

Pour être candidat-e au conseil d'administration du CLUSIR-PACA, vous devez faire acte de candidature avant le **lundi 22 avril 2024, minuit**.

Pour candidater, la procédure est la suivante :

Premièrement, Identifiez-vous sur assoconnect : <https://asso.clusir-paca.fr>

Deuxièmement, Faites acte de candidature via le formulaire suivant :

<https://asso.clusir-paca.fr/collect/description/409000-r-2024-conseil-d-administration-candidature>

Page d'information sur l'assemblée générale 2024 :

<https://clusir-paca.fr/2024/assemblee-generale-2024/>

Ordre du jour

1- Emargement des participant-es

(Statuts, article 14)

- Emargement des adhérentes et adhérents actifs à jour de leur cotisation

2- Approbation des comptes et du rapport d'activité

(Statuts, article 18)

- Rapport financier : Mr Gérard Bollon (past-Trésorier)
- Vote d'approbation du rapport financier
- Rapport moral : Mr Ely De Travieso (past-Président)
- Vote d'approbation du rapport moral

3- Budget prévisionnel

(Statuts, article 18)

- Evolution du montant des cotisations
- Vote sur l'évolution du montant des cotisations
- Proposition de budget prévisionnel pour 2024-2025
- Vote du budget prévisionnel

4- Composition du Conseil d'administration

(Statuts, article 8)

- Situation sur les administrateurs-trices sortant-es (8 fins de mandat, 5 renouvelables)
- Situation sur les candidatures reçues
- Vote sur les candidatures pour la mandature 2024-2027
- Proclamation des résultats

Le Conseil d'administration se réunira après la proclamation des résultats afin de constituer le bureau pour 2024-2025.

(Statuts, article 10)

Le Conseil d'administration du CLUSIR-PACA

p/o Fabrice LEBAS
Administrateur



Procuration pour l'assemblée générale ordinaire

Si vous ne pouvez être présent physiquement à l'assemblée générale, vous pouvez donner pouvoir à un membre de l'association qui vous représentera.

Je soussigné, membre de l'association :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Représentant la personnalité morale (si nécessaire) :

donne pouvoir à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 30 avril 2024.

A :

Le :

Signature du mandant : (*précédée en lettre manuscrite de la mention « Bon pour pouvoir »*)

Rappel : un-e mandataire ne peut avoir plus de 3 procurations.